

DECRET N° 75-53 du 28 Février 1975

portant nomination de MM. HOUNSOU Atchouké Jean et LOGOSSOU Comlanvi Patrice, Administrateurs Civils, en qualité de Conseillers Techniques du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et le décret n°75-26 du 29 janvier 1975 qui l'a modifié ;
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°72-288 du 9 novembre 1972, fixant la composition des cabinets présidentiel et ministériels et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°41/PC/SGG. du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
SUR proposition du Ministre des Finances,

D E C R E T E :

Article 1er.- MM. HOUNSOU Atchouké Jean et LOGOSSOU Comlanvi Patrice, Administrateurs Civils, sont nommés Conseillers Techniques du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures.

Article 2.- Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

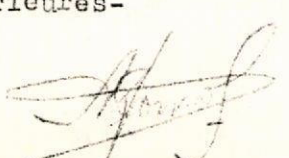
Fait à COTONOU, le 28 Février 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures-


Capitaine Augustin HONVOH


Intendant Militaire de 3ème Classe
Isidore AMOUSSOU